

FICHE 4.13 - BILAN ET ENSEIGNEMENTS
OBJECTIF
Etablir le bilan et tirer les enseignements des actions de gestion des déchets pour d'autres chantiers équivalents.
RESUME SELECTIF

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Gestion déchets	Environnemental	Conceptuel	Personnel	Construction neuve	Traitement (aval chantier)	Maître d'œuvre
	Economique et Social		Modèle économique	Rénovation		Entrepreneur
	Pratique			Démolition		(Maître d'ouvrage)

DESCRIPTION

Bien que la tâche de réaliser les bilans incombe particulièrement à l'entrepreneur et à l'architecte, car ce sont eux qui en tireront les principaux enseignements, le maître d'ouvrage y joue également un rôle dans le cadre des contrôles des coûts.

A cette fin la réception des travaux est un moment opportun pour récupérer l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation du bilan. Le rôle principal du maître d'ouvrage à ce moment est de marquer son implication dans le cas de non-fourniture des documents prévus au contrat tels que d'éventuels bordereaux de suivi de déchets et d'autres factures.

Pour l'entreprise ou son coordinateur déchets, il est essentiel de s'assurer que les éventuels bordereaux et les factures soient correctement remplis et que les déchets ont bien suivi les filières qui étaient prévues. Les factures doivent être comparées aux bordereaux et prix prévus dans le marché afin d'éventuellement adapter le devisage de chantiers ultérieurs.

En fonction de ce qui aura été prévu dans les documents de marché, un premier bilan sur les flux (type, tonnage, destination) et les coûts associés par la gestion des déchets sera réalisé par le coordinateur déchets. Il est conseillé à l'entreprise de bien conserver les différents documents de ce bilan afin de pouvoir évaluer les types et les quantités de déchets qui pourraient être produits sur d'autres chantiers similaires.

Un des enseignements principaux à tirer pour l'entrepreneur est de comparer les quantités et les coûts de gestion prévus dans les documents de marché à ceux réellement rencontrés sur le chantier.

De même, les actions de prévention des déchets, tant celles portées par le maître d'œuvre que par l'entrepreneur, qui ont permis de faire des économies doivent être mises en valeur.

Le maître d'œuvre doit également prévoir un retour sur les pratiques mises en place et une évaluation de leurs performances.

Ainsi, il sera possible d'évaluer l'écart entre l'estimation théorique initiale et ce qui a été réalisé. Ce regard critique permettra au maître d'œuvre et à l'entrepreneur d'affiner leurs futures études et leurs analyses des offres des entreprises (pour le maître d'œuvre).

Le bilan de la gestion des déchets portera sur :

- les méthodes de prévention mises en œuvre
- les méthodes de tri employées
- les outils utilisés
- l'analyse quantitative de la production
- l'analyse quantitative des coûts
- les filières de traitement (valorisation ou élimination) suivies

Ce bilan peut reposer sur des documents factuels ou sur des interviews des différents acteurs.

Ce bilan doit pouvoir mettre en évidence les pratiques qui ont fonctionné et sur quels moyens elles ont pu fonctionner, tout autant que les pratiques qui ont moins fonctionné, et dès lors poser les hypothèses d'amélioration de leur fonctionnement.

Concernant les méthodes de prévention et de tri employées, il est important de comptabiliser le temps passé, d'autant plus pour les phases de dépose dans les chantiers de rénovation ou de démolition ou le tri à la source peut être envisagé.

L'aspect humain doit également être repris dans le bilan où il s'agira de connaître l'impact des solutions mises en œuvre sur les pratiques du chantier et de mettre en évidence l'intégration ou non de ces solutions auprès des ouvriers.

Le bilan et les enseignements portent donc sur les aspects quantitatifs, qualitatifs (confort, propreté et sécurité de chantier) et sur l'efficacité des moyens d'encadrement et de communication qui auront été utilisés (responsables déchets, signalisation, bordereaux, PV de réunions...).

Le bilan technique et logistique relatif aux outils utilisés doit permettre d'optimiser le matériel de gestion des déchets à utiliser (équipement de manutention, types de conteneurs, ...) et la signalétique.

Le bilan quantitatif de la production de déchets doit permettre l'établissement de ratios de production en fonction des caractéristiques du chantier de manière à pouvoir affiner les études lors de marchés ultérieurs similaires. Des ratios intéressants à déterminer, si possible par type de déchets, sont la tonne par m² bâti, la tonne par logement, le volume par benne de manière à déterminer le ratio de conversion T/m³ par type de déchet, le pourcentage de déchets valorisés et selon quel mode de valorisation, le pourcentage de réduction de déchets par rapport à un chantier similaire n'ayant pas mis en place les pratiques spécifiques et la répartition par filière de traitement (élimination ou valorisation).

CRITIQUES

Avantages / Bénéfices de mise en œuvre

- Pouvoir valoriser les expériences sur d'autres chantiers
- Pouvoir répondre à des offres demandant une expérience particulière en la matière

Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre

- Nécessite de prendre le temps pour le réaliser.

LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)

Cette pratique appartient à la famille des pratiques :

D - Gestion efficace des déchets : plan de gestion, acteurs, logistiques, quantification, tri, etc.

REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)

- ADEME, 2009, Prévenir et gérer les déchets de chantier: Méthodologie et outils pratiques opérationnels, Ed. Le Moniteur